

Membres en exercice : 15	
Présents :	10
Votants :	11
Procuration :	1
Abstention :	0
Exprimés :	11
Pour :	11
Contre :	0

L'an deux mil vingt trois, le vendredi seize juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune d'ALTILLAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ALTILLAC, sous la présidence de Monsieur Denis PINSAC, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 08 juin 2023

Date d'affichage de la convocation : 08 juin 2023

**Présents** : André ALRIVIE, Michèle LAQUIEZE, Nathalie LESTRADE, Karine MARROUFIN, Guillaume MAURIN, Philippe MAZEYRIE, Eliane NISSOU, Denis PINSAC, Sébastien SOULIE, Régine VERT.

**Procuration de Patrick NOAILHAC donnée à Philippe MAZEYRIE**

**Secrétaire de séance** : Philippe MAZEYRIE

### **36.2023**

#### **Objet : Centre Hospitalier d'Ussel, soutien.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le courrier reçu de l'Union Syndicale Départementale CGT Santé et Action Sociale de la CORREZE, le mercredi 17 mai 2023 sur le devenir du Centre Hospitalier d'USSEL, dont Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée :

« Le Centre Hospitalier d'Ussel a déjà connu un épisode de fermeture des urgences en avril, et de nombreuses fermetures en juin sont évoquées.

En effet, les fermetures envisagées par l'Agence Régionale de Santé concernant les urgences d'Ussel entraîneront un surplus d'activité ingérable pour les urgences des Centres Hospitaliers de Tulle et de Brive la Gaillarde.

Cette fermeture aura d'énormes conséquences et impactera la qualité des soins et la sécurité des malades. Le défaut de prise en charge dans une urgence vitale ou le moindre décès sera une catastrophe.

C'est pour cela qu'aujourd'hui, nous demandons que nos administrés présents et futurs puissent se soigner dans les plus brefs délais, que l'on habite en milieu rural ou urbain car le droit de vivre appartient à TOUS ! »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, exige de l'Agence Régional de Santé et de l'Etat de maintenir ses missions de service public de santé, pour l'ensemble de la population du département de la Corrèze y compris pour le territoire de la Haute Corrèze.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre les signatures, pour expédition conforme certifié exécutoire

Compte tenu de la publication le 22 juin 2023

et de la transmission en Préfecture.

Altillac, le 16 juin 2023.

Le Maire,

Denis PINSAC.

